

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
CANTON DE CAULNES
COMMUNE DE CAULNES

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le douze décembre à 9 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
OUICE Christelle, FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André,
BOUGAULT Patricia, Adjoints au Maire.
BERHAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline,
DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, GUILLOU Marie, LE MOAL Marina,
MAILLARD David, MURGALE Gérard, RENAUD Nicole.

Pouvoirs : Marie-Paule GUILLEMOT a donné pouvoir à Jean-Louis CHALOIS
Jean-Yves NOGUES a donné pouvoir à Jean-Paul DESRIAC

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

Délibération 2015/12/01 – BUDGET PRIMITIF – Décision modificative –

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la réalisation du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré,

- Autorise les décisions modificatives suivantes :

1 - Budget annexe assainissement –

Dépenses de fonctionnement		
Article 6068	Achat matières et fournitures (potasse)	+ 1 300.00

Recettes de fonctionnement		
Article 70611	Redevance assainissement	+ 1 300.00

2 – Budget Principal

Dépenses de fonctionnement		
6116	Achat repas RESTECO	6 000.00
61521	Entretien terrain foot et espaces verts	6 000.00
615231	Chemins	4 500.00
6228	Animateurs extérieurs TAP	3 000.00
	TOTAL	19 500.00

Recettes de fonctionnement		
6419	Remboursement rémunérations	+ 1 500.00
7473	Département (Etudiants ville gate)	+ 8 000.00
74782	CAF (TAP 15 000)	+ 10 000.00
	TOTAL	19 500.00

Dépenses d'investissement		
1641	Capital des emprunts	+ 7 000.00

Recettes d'investissement		
- 1342	Amende de police (16 402)	+ 7 000.00

Délibération 2015/12/02 – COMMUNAUTE DE COMMUNES - LOI NOTRE – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE PRESENTE PAR MONSIEUR LE PREFET DES CÔTES D'ARMOR – Avis des Conseils Municipaux –

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 13 octobre 2015 soumettant le projet de schéma à l'avis des collectivités territoriales concernées,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les différentes interventions des Adjoints ou Conseillers Municipaux,

Le Conseil Municipal de Caulnes

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Donne son accord (18 OUI – 1 BLANC) pour l'adhésion de la commune de Caulnes à la Communauté de Communes DINAN COMMUNAUTE –
- Donne un avis favorable (19 OUI) aux demandes des Communautés de Communes de Plancoët/Plélan le Petit et du Pays de Matignon pour une adhésion à la Communauté de Communes DINAN COMMUNAUTE
- Donne un avis favorable (18 OUI – 1 BLANC) pour une fusion de ces communautés avec DINAN COMMUNAUTE au 1^{er} janvier 2017.

Délibération 2015/12/03 – CIMETIERE – lancement d'une procédure pour reprise des concessions en état d'abandon -

Lorsqu'une concession a cessé d'être entretenue, le Maire peut constater cet état d'abandon par procès verbal porté à la connaissance du public et des familles. Avant d'engager une telle procédure de reprise, le Maire doit solliciter l'accord du Conseil Municipal sur l'opportunité ou non d'une telle démarche.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

- **DONNE SON ACCORD** pour la mise en route d'une procédure pour la reprise des concessions en état d'abandon.

- . recensement des tombes paraissant abandonnées
- . enquête administrative pour retrouver d'éventuels descendants
- . enquête auprès de la population (affichage, bulletin municipal...)

Délibération 2015/12/04 – LOCATION BATIMENT COMMUNAL A VILLE GATE– Demande de location d'un hangar par la CUMA DU FREMEUR – Président Monsieur Gildas BIHAN – durée environ 6 mois

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la demande de location d'un hangar communal sur le site de VILLE GATE, par LA CUMA DU FREMEUR,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise la location d'environ 30 m2 sous le hangar communal à Ville Gate,
- Fixe la location à **5 euros/15 m2/mois.**
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

INFORMATIONS –

- **CENTRE DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE rue Valaise** : régularisation administrative. L'OHS (Œuvre et Hygiène Sociale) a construit en 1997 un bâtiment sur une parcelle mise à disposition par la commune de Caulnes – Ce bâtiment est mis en vente, il convient de régulariser la situation administrative car le terrain appartient toujours à la commune de Caulnes. Un découpage du terrain a été effectué par un géomètre en présence d'un représentant de l'OHS et de la commune de Caulnes.

- **VENTE CHEMIN COMMUNAL A RECOUVRANCE cadastré ZN 68** - Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'achat d'une partie de chemin communal jouxtant une propriété bâtie cadastrée ZN 158. Ce chemin n'est plus utilisé. Le Conseil Municipal donne son accord et demande l'envoi d'un courrier aux propriétaires riverains du chemin pour connaître leur avis concernant cette vente. Le Conseil Municipal propose aux propriétaires riverains d'acheter la surface restante du chemin jouxtant leur parcelle agricole.

- **Ancienne moto pompe des pompiers** en dépôt aux services techniques : Devenir ? Le Conseil Municipal décide de garder l'ancienne moto pompe des pompiers.

- **CCAF pour la déviation (commission communale d'aménagement foncier)** – compte rendu de la réunion du 26 novembre 2015 : Le projet d'aménagement sera présenté aux agriculteurs en février 2016. La construction des ponts devrait commencer en mars/avril 2016. Des fouilles archéologiques vont être réalisées à quelques endroits le long du tracé de la future déviation.

- **rue Valaise – Ouverture d'un atelier Dépannage Informatique** – (Anciennement Magasin EBALARD).

- **Bulletin municipal** – propositions de la commission information – Concernant les comptes rendus des conseils municipaux, les articles seront réalisés par thème. Il y aura 1 bulletin en janvier, 1 en mai et 1 en octobre.
- **Restauration scolaire** – LRAR en date du 5 décembre 2015 demandant le remplacement du four sous garantie –
- **Destructions d’animaux** – Arrêté de Monsieur le Préfet : les agents du service départemental de l’Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) des Côtes d’Armor sont autorisés, toute l’année et sur l’ensemble du département à l’exception des enclos de chasse, à procéder à la destruction de tout animal, d’espèces chassables ou domestiques, blessé ou présentant un comportement anormal ou mettant en danger la sécurité publique. Chaque destruction est soumise à l’avis favorable préalable de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d’Armor délivré au cas par cas.
- **Travaux rue Valaise** – Venelle du Bourg + impasse de la rue Valaise – programmation.
- **projet de réhabilitation du site de la Ville Gate** : retour des étudiants du groupe 2 du vendredi soir 8 janvier au dimanche matin 10 janvier.